

Rapport de la Commission Permanente de l'Urbanisme et de la Mobilité chargée d'étudier le préavis 2021-2026 / No 4

Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – autorisation générale.

La commission composée de :

Madame Nathalie Eynard (présidente)

Messieurs :

Frederic Schmalz

Giovanni Troccoli (rapporteur)

Claudio Capriati

Philippe Rosset

Guy Morier Genoud

Absente Mme Laurence Bermejo-Dubois.

S'est réunie le 22 septembre 2021. Mesdames les municipales Cécile Rod et Margareth Ruchti ainsi que Mr Mannone Passali étaient présents.

Préambule

Mme Ruchti présente le préavis susmentionné. Ce dernier n'a aucun enjeu important ou stratégique. Ce préavis ne sert qu'à renouveler, lors de chaque changement de législature, les pouvoirs décisionnels de la Municipalité dans la constitution de servitudes pour les réseaux.

Les bases légales et le contexte opérationnel sont clairs. Il n'y a aucun changement par rapport au document qui a accompagné la législature 2016/2021.

Ce préavis sera valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Conclusion

La Commission de l'Urbanisme et de la Mobilité vous demande à l'unanimité des membres présents le 22 septembre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Rolle,

Vu le préavis municipal 2021/2026 du 17 août 2021,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Autorise la Municipalité à octroyer toutes servitudes comportant une charge pour la Commune, notamment en faveur de Romande Energie, de l'AIER, du SIDERE, des services du gaz ou des eaux. Ou pour toute autre nécessité des services communaux ou d'intérêt public, sur les propriétés privées communales, durant la législature 2021/2026.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Au nom de la Commission Permanente de l'Urbanisme et de la Mobilité.

Rolle, le 21 octobre 2021

La Présidente
Nathalie Eynard

le Rapporteur
Giovanni Troccoli